

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

T A R I F

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
● 1 à 12 pages..... 200 F	● TOGO..... 20 000 F	● Récépissé de déclaration d'Associations..... 10 000 F
● 16 à 28 pages..... 600 F	● AFRIQUE..... 28 000 F	● Avis de perte de titre foncier (1er et 2 ^e insertions)..... 10 000 F
● 32 à 44 pages..... 1 000 F	● HORS AFRIQUE..... 40 000 F	● Avis d'immatriculation..... 10 000 F
● 48 à 60 pages..... 1 500 F		● Certification du JO..... 500 F
● Plus de 60 pages..... 2 000 F		

N.B : Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél : (228) 221 37 18 / 221 07 08 Fax : (228) 2221 4 89 - BP 891 LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 221 27 01 LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculations)

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique.

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition aux présentes immatriculations ès mains du conservateur soussigné dans le délai de trois mois à compter de l'affichage des présents avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux de : Lomé, Tsévié, Kévé, Aného, Tabligbo, Kpalimé, Atakpamé, Sotouboua, Bassar, Guérin-Kouka, Kara et Dapaong.

Suivant réquisition, n° 23626 déposée le 28-10-02, Mr LEMOU Tchalo, profession d'Officier Sup. FAT, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04a 62ca, situé à Lomé Afiao Avédji, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'AGETU Secteur n° 1 et borné au Nord par une rue de 22m, au Sud par les lots 131-134, à l'Est par le lot 130 et à l'Ouest par le lot 133.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23736 déposée le 30-12-02, Mme ALOHESSO Milé Amavi, profession de Coiffeuse, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 00ca, situé à Attiégo, préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot n° 253, au Sud par le lot n° 257, à l'Est par le lot n° 256 et à l'Ouest par une rue de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Mr TAPOAYI Ablamvi et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24242 déposée le 11-09-2003, Mr EVENAMEDE Kodjo Mawuli, profession de Transporteur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 07ca, situé à Agbalépédogan, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 28 m, au Sud par les lots 1067B, 1058A et 1057, à l'Est par les lots 1069 et 1059 et à l'Ouest par une réserve administrative.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24669 déposée le 09-03-04, Mme FALAMA Mariama, profession de Docteur en Pharmacie, domiciliée à Lomé. Etude de Me JOHNSON Afékème Majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une

contenance totale de 3a 71ca, situé à Noukafou, préfecture du Golfe, et borné au Nord par l'ancienne route des Hydrocarbures, au Sud par une rue de 14 m à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25215 déposée le 05-11-04, Mr KPAKOSSOU Yawovi Sénam, profession d'Infirmier d'Etat, demeurant et domicilié à Kabou. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7a 16ca, situé à Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Tomdè et borné au Nord par le lot n° 991, au Sud par une rue non dénommée de 16m, à l'Ouest par le lot n° 990 et à l'Est par une rue non dénommée de 14m

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25290 déposée le 02-12-04, Mr BAKOUMA Nassou, profession d'Enseignant à la retraite, demeurant et domicilié à Kara. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 18a 00ca, situé à Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Kpekpeng-Féou et borné au Nord par la collectivité Tchalmintali, au Sud par un passage de 14m, à l'Est par les collectivités SATO et SODIA et à l'Ouest par la propriété SODIA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25529 déposée le 17-03-05, Mr SOSSOU Koffivi Mawuto, profession d'Attaché de Cabinet, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07a 24ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Cacaveli et borné au Nord par les lots n° 202 et 203, au Sud par le lot n° 206, à l'Est par les lots n° 203 et 205 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25561 déposée le 05-04-04, Mme ADJAKA Massan épouse LAWSON, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 79ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud par le lot n° 448, à l'Est par le lot n° 454 et à l'Ouest par le lot n° 449.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25811 déposée le 22-07-05, Mlle ANATO Adjovi Pascaline, profession de Vendeuse, domiciliée en France. Etude de Me Ezonsou JOHNSON-DJONDO Majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 49a 32ca, situé à Davié, préfecture de Zio, connu sous le nom de Amla et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par AZIABOU à l'Est par une rue de 16m et à l'Ouest par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25812 déposée le 22-07-05, Mlle ANATO Adjovi Pascaline, profession de Vendeuse, domiciliée en France. Etude de Me Ezonsou JOHNSON-DJONDO Majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 9a 89ca, situé à Tsévié-Davié, préfecture de Zio, connu sous le nom de Langnrogbé et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud par la collectivité DOGO à l'Est par la ligne de Haute tension Lomé-Tsévié et à l'Ouest par la propriété DAGNO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25813 déposée le 22-07-05, Mme BAYOR Djouératou épouse SAM, profession de Commerçante, domiciliée à Lomé. Etude de Me Ezonsou JOHNSON-DJONDO. Majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 23a 52ca, situé à Kélégougan, préfecture du Golfe et borné au Nord par un passage de 6 m, au Sud par une rue de 20 m, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26012 déposée le 05-10-05, Mme AKAKPO Adjovi, profession de Coiffeuse, domiciliée à Lomé. Majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3a 00ca, situé à Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Vakpossito et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud et à l'Est par la propriété AGBODJAN Labité F. Kpotowogbo et à l'Ouest par un passage de 6m,

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26129 déposée le 04-11-05, Mr NKUTSIA Komi Agbessinyalé, profession de Transitaire, domiciliée à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 02ca, situé à Adidogomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Hetsiavi et borné au Nord, à l'Est, à l'Ouest par DANYO Komi et au Sud par une rue de 14m,

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26176, déposée le 24-11-05, Mr KPEKPASSI Tchagolé, profession de Commerçant, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 97ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Agoényivé et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par le lot n° 1198, à l'Est par le lot n° 1196 et à l'Ouest par une rue de 14m

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26177 déposée le 24-11-05, Mlle ANATO Adjovi Pascaline, profession de Vendeuse, domiciliée en France. Etude de Me Ezonsou JOHNSON-DJONDO Majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 00ca, situé à Tsévié-Davié, préfecture de Zio, connu sous le nom de Dewuime et borné au Nord par une rue de 18m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AGBETO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26178 déposée le 24-11-05, Mlle ANATO Adjovi Pascaline, profession de Vendeuse, domiciliée en France. Etude de Me Ezonsou JOHNSON-DJONDO Majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 51ca, situé Davié, préfecture de Zio, connu sous le nom de Dewuime et borné au Nord et au Sud par la collectivité AGBETO, à l'Est, à l'Ouest par la collectivité AGBETO à l'Est par une rue en projet de 12m et à l'Ouest par la Nationale N° 1 de 40m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26179 déposée le 24-11-05, Mlle ANATO Adjovi Pascaline, profession de Vendeuse, domiciliée en France. Etude de Me Ezonsou JOHNSON-DJONDO Majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant

en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 17ca, situé Davié, préfecture de Zio, connu sous le nom de Dewuime et borné au Nord et à l'Est par la collectivité AGBETO Doude au Sud par une rue de 14m et à l'Ouest par la route Nationale N° 1.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26210 déposée le 2-12-05, Mr AMAH Kpatcha, profession de Comptable, demeurant et domicilié à Lomé Cacavéli Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4a 20ca situé à Lomé Agoényivé préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Anomé et borné au Nord par une rue de 80m, au Sud par le lot n° 7A, à l'Est par le lot n° 2, et à l'Ouest par une rue de 20m

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mlle AMAH Potokimam et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels

Suivant réquisition n° 26233 déposée le 13-12-05, Mme ALODJI Adjowa Nakpoanla épouse HETZEL, profession de Ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé. Etude de Me Adjoa AQUEREBURU Majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère d'une contenance totale de 6a 01ca, situé à Agoégnivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Gbonvié et borné au Nord et à l'Ouest par VIZA Kossi, au Sud par une rue de 14 m et à l'Est par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26234 déposée le 13-12-05, Mr AKAKPO TOBIE Agnitéy, profession de Mécanicien, demeurant et domicilié à Lomé Agoényivé Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2a 81ca situé à Aného Kpogan Agbetiko préfecture des Lacs connu sous le nom de Kpogan-Agbetiko et borné au Nord, au Sud, à l'Est, et à l'Ouest par la collectivité YOVO.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme KONGO Ablanvi et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26236 déposée le 15-12-05, Mme NUWOKPE AKAKPO Tchotchovi Dodji profession de Ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 18a 10ca, situé à Aného Agovoudou préfecture des Lacs connu sous le nom d'Agovoudou et borné au Nord par la propriété Améhlointo AZANLESSESSI, au Sud par la route nationale Lomé-Aného, à l'Est par la propriété Jean LAWSON et à l'Ouest par la propriété DAMESSI Koumebio.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Mlle NUWOKPE Aku Séméfa et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26265 déposée le 22-12-05, Me POUWI Léoudè-Eglou Kossi, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3ha 33a 03ca, situé à Tsévié Dalavé préfecture de Zio connu sous le nom de Tamé et borné au Nord par la collectivité ADETOU, au Sud par la propriété AVEGAN Komlan, les collectivités GABA et ADJAMA à l'Est par la route Avéta-Dalavé à l'Ouest par la route de Dalavé.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Association des Apprentis Orphélins d'Afrique et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26304 déposée le 16-01-06, Mr ADAMS Alidou, profession de Technicien Télécommunication, domicilié à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone d'une contenance totale de 3a 13ca, situé à Kanyikopé, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 271, au Sud par une rue de 14m, à l'Est par le lot n° 276 et à l'Ouest par la Mission Catholique.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26305 déposée le 16-01-06, Mme DOE BRUCE Dado-Dovi, profession de Ménagère, domiciliée à Lomé. Majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5a 99ca, situé à Hédzranawoé, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud par le lot n° 406, à l'Est par une rue de 14m et à l'Ouest par le lot n° 407.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26306 déposée le 16-01-05, Mme KONATE Awa, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 65a 20ca, situé à Tsévié, préfecture de Zio, connu sous le nom de Adétikopé et borné au Nord par une rue de 20m, au Sud et à l'Est par une rue de 16 m et à l'Ouest par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26307 déposée le 16-02-06, Mme KONATE Awa, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre

foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 74a 20ca, situé à Tsévié, préfecture de Zio, connu sous le nom de Adétikopé et borné au Nord par une rue 16m, au Sud par une rue de 16 m, à l'Est par une rue de 16m et à l'Ouest par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26314 déposée le 17-01-06, Mr KUEVI Mawoulawoè Kitcha, profession d'Agent des Douanes, domicilié à Lomé. Etude de Me DZONOUKOU Edem. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 41ca, situé à Kanyikopé, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 28 m, au Sud par le lot n° 1450, à l'Est par le lot n° 1453 et à l'Ouest par le lot n° 1449.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26316 déposée le 19-01-06, Mme NUDEKOR Agossi Pauline, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé. Etude de Me Joël Kodjovi LOCOH. Majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12ha 05a 02ca, situé à Tsévié, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Wli Atsavé et borné au Nord par la propriété KLOGO Yemma, au Sud par la collectivité WOEDÉTO, à l'Est par la propriété DJABE Kpedjin et à l'Ouest par les collectivités EKLOU FIODESSE et KALEVI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26329 déposée le 20-01-06, Mr KALIPE Claude Messan Ablapan, profession de Pilote de Ligne, domicilié à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 60ca, situé à Baguida, préfecture du Golfe et borné au Nord par JONDOH A., au Sud par la Nationale n° 2 Lomé - Aného, à l'Est par JONDOH A. et à l'Ouest par les héritiers VAN LARE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26344 déposée le 25-01-06, Mme AHIANLE Lucile Sibylle Kafui, profession de Gestionnaire, domiciliée à Lomé. Majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 9a 02ca, situé à Afiao Apédokoé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Gbomame et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud par les lots n° 144 et 146 à l'Est par le lot n° 147 et à l'Ouest par le lot n° 143A.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26358 déposée le 30-01-06, Mr DETOH Messan, profession de Directeur de Société, domicilié à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 14a 50ca, situé à Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sagbado et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par les Héritiers WODANA et à l'Est par la collectivité AMOUZOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26362 déposée le 31-01-06, Mlle LAWSON HETCHELI Hortence, profession de Revendeuse, domiciliée à Lomé. Majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale 03a 00ca, situé à Baguida, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Adamavo et borné au Nord par le lot n° 783A, au Sud par le lot n° 785, à l'Est par une rue de 14m et à l'Ouest par le lot n° 782.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26365 déposée le 01-02-06, Mr KUNKEL Pepin Kwami, profession de Restaurateur, demeurant et domicilié à Lomé. Etude de Maître ADJETEY, Notaire. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère d'une contenance totale 6a 00ca, situé à Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Soviépe et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud par le lot n° 62, à l'Est par les lots n° 66 et 65 et à l'Ouest par le lot n° 61.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26366 déposée le 01-02-06, Mr KOUBALO Essoham Yaovi, profession de Gestionnaire Comptable, domicilié à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère d'une contenance totale de 5a 68ca, situé à Agoégnivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Petit Séminaire et borné au Nord par les lots n° 72 et 73, au Sud par le lot n° 77, à l'Est par le lot n° 76 et à l'Ouest par une rue de 10 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26368 déposée le 31-01-06, Mr LAWSON Laté, profession d'Officier des FAT à la retraite, domicilié à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre

foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 43ca, situé à Tokoin Pukamé, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud par les lots n° 132 et 133, à l'Est par une rue de 20m et à l'Ouest par le lot n° 123.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26369 déposée le 02-02-06, Mr GNON Manley Gbati Clément, profession de Magistrat, domicilié à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 40ca, situé à Agoégnivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Cacaveli et borné au Nord par le lot 391, au Sud par le lot n° 395, à l'Est par le lot n° 393 et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26370 déposée le 02-02-06, Mr ASSI Hemou, profession d'Ingénieur des Eaux, Forêts et Chasse, domicilié à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3a 02ca 15, situé à Agoégnivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Assigomé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété DOPENYO Ayawavi et à l'Est par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26372 déposée le 02-02-06, Mr KOZAH Gnassingbé Kweku Tchekpi, profession d'Assistant Administratif, domicilié à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 91ca, situé à Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Tomdè Site IB et borné au Nord par les lots n° 1135 et 1137 B, au Sud par le lot n° 1139 A, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par le lot n° 1136.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26379 déposée le 03-02-06, Mr LOSSOU Lossavi, profession d'Agent des PTT en retraite, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale 18a 85ca, situé à Tsévié, préfecture de Zio, connu sous le nom de Abolavé et borné au Nord par la route Abolavé-Djagblé, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Est par la propriété LOUMON et à l'Ouest par la collectivité FIONKO.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr Lossavi Komlan Ferdinand et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26381 déposée le 06-02-06, Mme ZEKPA Maté Kayi, profession de Secrétaire bilingue, domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3a 32ca, situé à Adidogomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Awatamé et borné au Nord et au Sud par KOWOU Hliya, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par la collectivité DOGBE.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26383 déposée le 07-02-06, Mr ALLAGLO Anani, profession de Comptable à la retraite, domicilié à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3a 10ca, situé à Tokoin Wuiti, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud par le lot n° 5, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par le lot n° 3B.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mlle ALLAGLO Afivi Faveur Emilienne et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26384 déposée le 07-02-06, Me WILSON-KOUDAYA Akolé, profession de Notaire, domiciliée à Lomé. Majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3a 76ca, situé à LOM-NAVA, préfecture du Golfe et borné au Nord par la collectivité ADJALLE DADZIE, au Sud par une rue de 12m, à l'Est par la collectivité ADJALLE DADZIE et à l'Ouest par la collectivité ADJALLE DADZIE.

Elle déclare que ledit immeuble appartient aux Héritiers de feu Albert Tété ETEY. et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26385 déposée le 07-02-06, Me WILSON-KOUDAYA Akolé, profession de Notaire, domicilié à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 47ha 82a-17ca, situé à Aflao Akato, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Viepé et borné au Nord par la collectivité AGBEVE et KPONDZRO Koude, au Sud par la collectivité SEDZRO Adzalé et KPONDZRO à l'Est par la collectivité KANKAN GOLOE Tali et ANADJO Kumashie et à l'Ouest par les collectivités AGBEVE, BADA et KPONDZRO.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la collectivité KOUDE et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26387 déposée le 08-02-06, Mr ELEMIASSI Coti Corneille Samson, profession de Pasteur,

demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 56ca 04, situé à Agoényivé, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 358, au Sud par le lot n° 362, à l'Est par une rue de 14m et à l'Ouest par le lot n° 360.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26388 déposée le 08-02-06, Mme MINASSIN Ayaba, profession de Ménagère, demeurant à Lomé. Majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 02ca, situé à Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sogbado et borné au Nord par le lot n° 69, au Sud par une rue nom dénommée de 16m, à l'Est par le lot n° 80 et à l'Ouest par le lot n° 78.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26389 déposée le 09-02-06, Me Passimazoué AGBA-LABSEOU, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 62a 50ca, situé à Tsevié Djagblé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Zovadji et borné au Nord par une rue non dénommée de 12m, au Sud par des rues non dénommées de 18 et 14m, à l'Est par la collectivité ANYENOU et à l'Ouest par la collectivité GOMADO.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr Afanou SESSINOU et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26390 déposée le 10-02-06, Mr MAMAH Massaoudou, profession de Directeur de Société, demeurant à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère d'une contenance totale de 06a 02ca, situé à Lomé Tokoin, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au Nord par le lot n° 74, au Sud par une rue non dénommée de 16m, à l'Est par le lot n° 71 et à l'Ouest par le lot n° 75

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26391 déposée le 10-02-06, Mme HOUSSINOU Angèle née AGBAGLA, profession de Fonctionnaire en retraite, demeurant à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 98ca, situé à Aného, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Glidji et borné au Nord par le lot 488, au Sud et à l'Est par deux rues en projet de 14m et à l'Ouest par le lot 491.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26392 déposée le 06-02-06, Mme VIHO Rose Zonguede née AGAGLAH, profession d'Institutrice à la retraite, demeurant à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 80ca, situé à Aného, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Glidji et borné au Nord par le lot n° 549, au Sud par une rue en projet de 14m, à l'Est par le lot n° 555 et à l'Ouest par le lot n° 553.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Mr SODOGAS Ayité Honoré et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26393 déposée le 10-02-06, Mr AYEDJI Coti Florent, profession de Fonctionnaire, demeurant à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 92ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Agoényivé Houmbi et borné au Nord par le lot n° 1088, au Sud par le lot n° 1092, à l'Est par le lot n° 1091 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26394 déposée le 13-02-06, Mr Jean Lucien SAVI de TOVE, profession d'Administrateur civil en retraite, demeurant à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1ha 19a 52ca, situé à Tsévié, préfecture de Zio, connu sous le nom de Davié Langogbe et borné au Nord par NEGLO, au Sud et à l'Est par Jean Lucien Savi de Tové et à l'Ouest par les propriétés BUAME et Stephen.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26395 déposée le 13-02-06, Mrs KOUEVI Ayayi Aboki et AKUMANY Nuviyé Kodzo, profession d'Agent Commercial, demeurant à Lomé. Majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 74a 10ca, situé à Aflao Yokoé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agblegan et borné au Nord par EDZEAME Kokou, au Sud par la propriété Kodjo ATILE, à l'Est par ALI Kan et à l'Ouest par la ferme ADZEAME Kokou.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26396 déposée le 13-02-06, Mr Jean Lucien SAVI de TOVE, profession d'Administrateur civil en retraite, demeurant à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de

ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4ha 51a 54ca, situé à Tsévié, préfecture de Zio, connu sous le nom de Davié et borné au Nord et à l'Est par Yawo DZOKPE, au Sud par Savi de Tové H. Komlagan et à l'Ouest par Buame NEGLO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26397 déposée le 14-02-06, Mr LEKEZIME Songayi Pakoubatcho, profession d'Ingénieur Agroéconomiste, demeurant à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 35ha 32a 50ca, situé à Blitta, préfecture de Blitta, connu sous le nom de Kasso-Kagno et borné au Nord par la propriété BATANTI, au Sud par la collectivité NASSOUKOU, à l'Est par les collectivités AKITIM, YELEYEM et NASSOUKOU et à l'Ouest par les propriétés LEKEZIME.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26398 déposée le 14-02-06, Mr LEKEZIME Songayi Pakoubatcho, profession d'Ingénieur Agroéconomiste, demeurant à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 16a 55ca, situé à Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Tomdè site IB et borné au Nord et à l'Est par des rues non dénommées de 14m, au Sud par le lot 1001 et à l'Ouest par le lot n° 998.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26399 déposée le 14-02-06, Mr LEKEZIME Songayi Pakoubatcho, profession d'Ingénieur Agroéconomiste, demeurant à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 18a 48ca, situé à Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Tomdè et borné au Nord et à l'Est par des rues non dénommées de 14m, au Sud par un bas fond et à l'Ouest par la route nationale n° 1.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26400 déposée le 14-02-06, Mr LEKEZIME Songayi Pakoubatcho, profession d'Ingénieur Agroéconomiste, demeurant à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 277ha 92a 82ca, situé à Blitta, préfecture de Blitta, connu sous le nom de

Afragbédji et borné au Nord par la collectivité SOTOU et la propriété TAKINA, au Sud par la collectivité ATCHAMGBA, à l'Est par la collectivité KASSENGA, YELEYEM et AKITIM et à l'Ouest par la collectivité BOUTANTI KOI, NASSOUKOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26401 déposée le 15-02-06, Mr ADJETE Viagbo, profession de Directeur de Société, demeurant à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 16a 97ca, situé à Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Assiyéyé et borné au Nord par les lots 200 et 203, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées de 16m et à l'Ouest par le lot n° 198.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26402 déposée le 15-02-06, Mme ADODO Afiwa Akpéyédzé profession de Fonctionnaire des PTT en retraite, demeurant à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 10a 21ca, situé à Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Fozoé et borné au Nord par la ligne de haute tension Kpimé-Lomé, au Sud par une rue de 10m, à l'Est par la collectivité KPOMEGBE et à l'Ouest par la propriété AZIABA.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26403 déposée le 15-02-06, Mr KOUEVI Ekoué, profession d'Etudiant, demeurant à Paris. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 03ca, situé à Kpalimé Agome-Yoh, préfecture de Klouto, connu sous le nom de Avltonondji et borné au Nord et à l'Est par la propriété DUMASI Abra W., au Sud et à l'Ouest par des rues de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26404 déposée le 15-02-06, Mr KOUEVI Ekoué, profession d'Etudiant, demeurant et domicilié à Paris, Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 23a 96ca, situé à Adétikopé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Doglové et borné au Nord et au Sud par des rues de 14 m, à l'Est par une rue de 16 m et à l'Ouest par la collectivité ASSIMADI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26405 déposée le 15-02-06, Mme KOUEVI Ayoko, profession de Secrétaire, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 48a 48ca, situé à Adétikopé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Kladzémé et borné au Nord par la collectivité EBO, au Sud par la route Adétikopé-Avéta, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26406 déposée le 15-02-06, Me BAMAZE Akilam, profession de Notaire, demeurant à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11a 40ca, situé à Lomé-Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Lotissement Gendarmerie et borné au Nord par les lots 815, 817, au Sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est par le lot 820 et à l'Ouest par le lot 814.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr GBEBENI Lekpa et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26407 déposée le 15-02-06, Mr EPAMINONDAS ETSRI Patrick, profession d'Agent de Sécurité, demeurant et domicilié en France. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7a 60ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Afiao Gakli et borné au Nord par le lot 826 A, au Sud par une rue de 18 m, à l'Est par le lot 817 et à l'Ouest par le lot 815 et 825.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26408 déposée le 16-02-06, Mr KOUEVI Ekoué Désiré, profession d'Etudiant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 00ca, situé à Aného, préfecture des Lacs, connu sous le nom de DAGUE et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité NEGLOKPE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26409 déposée le 16-02-06, Mr PANA Assimawe, profession de Médecin, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 00ca, situé à Lomé Afiao,

préfecture du Golfe, connu sous le nom de Avénou Batomé et borné au Nord par le lot 120, au Sud par une rue de 16 m, à l'Est par le lot 111 et à l'Ouest par le lot 109.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26411 déposée le 17-02-06, Mme RAZAT Hélène, profession de Restauratrice, demeurant et domiciliée à Aného. Majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 02ca, situé à Aného, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Messan Kondji et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité KUADJOVI D., à l'Est par la collectivité MADJRE François et au Sud par une rue non dénommée de 30 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26413 déposée le 17-02-06, Mme SCHMITH Ahoéfa épouse KODJO, profession de Secrétaire, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 84ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Vakpossito et borné au Nord, au Sud, à l'Est par BIAMPEDJA et à l'Ouest par la propriété TOUGLO Hossou.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Mr GBEDEY Goudjo Mawunyo et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26414 déposée le 17-02-06, Mr LAWSON Fiovi Anani, profession d'Employé à la BTCI, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5a 92ca, situé à Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Démakpoè et borné au Nord par le 1198, au Sud par une rue non dénommée de 20 m, à l'Est par une rue non dénommée de 14 m et à l'Ouest par le lot 1200.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26415 déposée le 17-02-06, Mr OBEKU Kossi Togbé, profession de Formateur à la retraite, demeurant à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1ha 00a 30ca, situé à Tsévié, préfecture du Zio, connu sous le nom de Adétikopé et borné au Nord par la propriété DADOFIO, au Sud par ZILEVOU Koami, à l'Est par Saïbou Barboza et à l'Ouest par les propriétés Nabine Christophe et ADJE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26416 déposée le 17-02-06, Mr De-Magnan Kwami AMEVOR, profession d'Agent de Banque, demeurant à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2a 19ca, situé à Adidogomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Légbanou et borné au Nord par une rue de 20 m, au Sud par le lot 525, à l'Est par le lot 516 et à l'Ouest par le lot 515 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26418 déposée le 20-02-06, Mr MIGAH Komi, profession de Secrétaire, demeurant à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 04ca, situé à Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sogbossito et borné au Nord, au Sud, à l'Est par la collectivité TOGLO SOGBO et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26419 déposée le 20-02-06, Mr BOTOR Mawouli, profession de Cultivateur, demeurant à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5ha 02a 62ca, situé à Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Atsanvé et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité AGBOKA-ADJAVOIN, au Sud par une rue de 20 m, à l'Est par la collectivité AGBANYO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26420 déposée le 21-02-06, Mme TCHESSI Azouma, profession de Ménagère, demeurant et domicilié à Kara. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 700ha 21a 67ca, situé à Lama Tessi, préfecture de la Kozah et borné au Nord par la collectivité OURO WETCHIRE TCHASSAMA et la route de Kalaré, au Sud et à l'Ouest par la collectivité OURO WETCHIRE TCHASSAMA et à l'Est par la collectivité OURO WETCHIRE TCHASSAMA et une ligne électrique.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26421 déposée le 21-02-06, Mr VODOUNOU Kokouvi, profession de Topographe, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits

civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 20ca, situé à Adidogomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Aflao-Sagbado et borné au Nord par le lot n° 26, au Sud et à l'Ouest par des réserves administratives et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr BENISSAN Améhoun Tété et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26422 déposée le 21-02-06, Mlle KPELLE Yawa Venunyé, profession de Catéchiste, demeurant à Lomé. Majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4a 44ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Apédokoé et borné au Nord par Mouhamadou Moutalabi, au Sud par ABOTSI Komlan, à l'Est par une rue de 16 m et à l'Ouest par BAKPA Dosseh.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26423 déposée le 21-02-06, Mr AMETEPE Comlanvi Moussa, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé Adoboukomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7a 71ca, situé à Aného Kossi-Agbavi, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kossi-Agbavi et borné au Nord par la propriété DEGBENOU Akakpovi, au Sud et à l'Est par la propriété MESSANH Sakponou, à l'Ouest par la propriété KETOTSA Kossi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26424 déposée le 22-02-06, Mr ANANSI Kwami, profession de Professeur de Lycée, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13a 46ca, situé à Aného Vodougbe, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Vodougbe et borné au Nord par la route nationale N°2 Lomé-Aného de 40 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AKAKPO Hounkpati Kounoudji.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr TOSSA-KANGNI Kangni Célestin et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26425 déposée le 22-02-06, Mr ANANSI Kwami, profession de Professeur de Lycée, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7a 07ca, situé à Lomé Kpogan, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kpogan et borné au

Nord par la propriété ALLAGLO, au Sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété HUSUNUKPE Kangni.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mlle ANANSI Kouavi Angèle et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26426 déposée le 22-02-06, Me FOLI Kayi, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 58ca, situé à Lomé Agbalépédogan, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m, au Sud par le lot n° 1410, à l'Est par le lot n° 1418 et à l'Ouest par le lot n° 1420.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mlle de SOUZA Maeva Sika et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26427 déposée le 23-02-06, Mr TEK-AGBO Anani Gagnon, profession d'Officier des FAT, demeurant à Lomé et domicilié à Adidogomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 95ca, situé à Aného Kpogan Agbétiko, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Agbétiko et borné au Nord par la collectivité ALLAGLO, au Sud par un passage de 6 m, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26428 déposée le 23-02-06, Mr KPODZO Y. Dotsè Saba, profession de Directeur Commercial, demeurant à Lomé et domicilié à Agoényivé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2ha 48a 55ca, situé à Noépé Adougléhou, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Adougléhou et borné au Nord par la collectivité KOUDESSE, au Sud par la collectivité TODZAGBO, à l'Est par la collectivité APEDO EKPE et à l'Ouest par la collectivité GBOTSUI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26429 déposée le 23-02-06, Mr KPODZO Y. Dotsè Saba, profession de Directeur Commercial, demeurant à Lomé et domicilié à Agoényivé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 26a 52ca, situé à Noépé Awato, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Awato et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AWUNYO ATSIMATSO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26430 déposée le 23-02-2006, Mr EKUE-HETTAH Kouessan Biova, profession Agent à Togo Electricité, demeurant à Lomé et domicilié à Agoényivé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 13a 99ca, situé à Lomé Baguida Avépozo, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Avépozo-Kpota et borné au Nord par des lots n° 500 et 502, au Sud par une rue non dénommée de 20 m, à l'Est par le lot n° 503 et à l'Ouest par le lot n° 497.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr SOKAMESSOU Komlan Bruno et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26433 déposée le 24-02-06, Mr ATTISSO Héfoumé Komi, profession de Tourneur, demeurant à Lomé et domicilié à Adidogomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un triangle d'une contenance totale de 1a 75ca, situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Baguida et borné au Nord-Est par la collectivité GAGNON, au Sud par une rue non dénommée de 12 m et à l'Ouest par la propriété GAGNON KOU DJI Koffi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26434 déposée le 24-02-06, Mr DAROU-SALIM Zakari, profession de Directeur Général de la BTD, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7a 36ca, situé à Bafilo, préfecture d'Assoli, connu sous le nom de Azodidé et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m, au Sud et à l'Est par la propriété TCHATCHALAO Yaya, à l'Ouest par la route nationale n° 1.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26435 déposée le 24-02-06, Mme MAMAH Tikinam Mazalo Epse LAOKPESSI, profession d'Etudiante, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à Kara Don Bosco, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Tchannadé et borné au Nord par un passage existant de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité ASSOTI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26436 déposée le 24-02-06, Mr DAROU-SALIM Zakari, profession de Directeur Général de la BTD, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un

immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5a 94ca, situé à Anié, préfecture d'Ogou, connu sous le nom d'Anié et borné au Nord et à l'Ouest par des rues non dénommées de 16m, au Sud et à l'Est par la collectivité BOULALI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26437 déposée le 24-02-06, Mr DAROU-SALIM Zakari, profession de Directeur Général de la BTD, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 01ca, situé à Lomé Aflao Apédokoè, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Apédokoè et borné au Nord et à l'Est par la propriété ABOKA Plassi Amegnona, au Sud et à l'Ouest par la collectivité SIKATA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26438 déposée le 22-02-06, Mr MIDZRATO Messanvi, profession de Mécanicien Généraliste, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2a 89ca, situé à Lomé Agoényivé Houmbi, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Houmbi et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud-Ouest par le lot n° 276 B, à l'Est par le lot n° 277.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26439 déposée le 23-02-06, Mr GAKE Komivi Hébidji, profession de Comptable, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé Soviépe. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10a 40ca, situé à Lomé Sanguéra Konhé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Konhé et borné au Nord par la collectivité WOTSI, au Sud et à l'Ouest par des rues existantes de 14 m, à l'Est par la collectivité AGBLEKPE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26440 déposée le 24-02-06, Mr SOUKOUNA Mamadou, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 87ca, situé à Lomé Tokoin Hédzranawoé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au Nord par une rue en projet de 14 m, au Sud par le lot n° 2336, à l'Est par le lot n° 2345 et à l'Ouest par le lot n° 2343.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26441 déposée le 24-02-06, Mr ATTISSO Héfoumé Komi, profession de Tourneur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 70ca, situé à Lomé Aflao Avédji Anyigbé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Avédji et borné au Nord par le lot n° 724, au Sud par les lots n° 725 et 726, à l'Est par une rue non dénommée de 18 m et à l'Ouest par le lot n° 722.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26442 déposée le 24-02-06, Mr ATTISSO Héfoumé Komi, profession de Tourneur, demeurant à Lomé et domicilié à Adidogomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10a 06ca, situé à Lomé Aflao Adidogomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Adidogomé et borné au Nord par la route nationale Lomé-Kpalimé, au Sud par une rue non dénommée de 20 m, à l'Est par le lot n° 450 et à l'Ouest par les lots n° 448 et 449.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26443 déposée le 28-02-06, Mr AWUMEY Koffi, profession d'Employé de Bureau, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 00ca, situé à Lomé Aflao Adidogomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sagbado et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud par le lot n° 125, à l'Est par le lot n° 126 et à l'Ouest par le lot n° 122.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26444 déposée le 28-02-06, Mr GAKE Komivi Hébidji, profession de Comptable, demeurant et domicilié à Lomé Soviépe. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 21a 83ca, situé à Lomé Sanguéra Konhé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Konhé et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité WOTSI, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26445 déposée le 28-02-06, Mme KPEGBA Adjovi Mercy Lolali Epse KWADZO-AKPOTSUI, profession de Préposée des PTT, demeurant à Lomé et domiciliée à Aflao Totsivi. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4a 27ca, situé à Lomé Avédji Watakllassoukopé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Avédji et borné au Nord par une rue non dénommée de 28 m, au Sud par une rue non dénommée de 12 m, à l'Est par le lot n° 733 B et à l'Ouest par le lot n° 735.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26446 déposée le 28-02-06, Mr MOROU Mounkaïla, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4a 18ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zilidji et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété WEMENE GOKPE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26447 déposée le 28-02-06, Mr GUENOU Kodzo, profession d'Ethnomédecin, Chercheur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 41a 63ca, situé à Lomé Hédzranawoé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au Nord et à l'Est par des rues en projet de 14 m, au Sud par les lots n° 1632 et 1643, à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient aux Héritiers AYIVON AZIAGBEDE et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26448 déposée le 28-02-06, Mme KEKERE Rainatou, profession de Revendeuse, demeurant à Lomé et domiciliée à Kégué. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 07ca, situé à Lomé Kélégougan, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kélégougan et borné au Nord par le lot n° 1135 bis, au Sud par une rue non dénommée de 24,86 m, à l'Est par le lot n° 1136 bis et à l'Ouest par les lots n° 1134 bis et 1133.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26449 déposée le 28-02-06, Mr CUDJOE Kouami Antoine, profession Retraité, demeurant à Lomé et domicilié à Agoényivé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un

immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3a 40ca, situé à Lomé Tokoin Abovey, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Abovey et borné au Nord par le lot n° 92, au Sud par le lot n° 88, à l'Est par le lot n° 91 et une rue non dénommée de 16 m, à l'Ouest par le lot n° 90.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26450 déposée le 03-03-06, Mr KAO Badibalaki, profession Vétérinaire, demeurant et domicilié à Kara. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3a 25ca, situé à Kara Zongo-Yéyé, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Zongo-Yéyé et borné au Nord par la propriété de SANDA Yem, au Sud par une rue de 8 m, à l'Est par une rue non dénommée de 14 m, à l'Ouest par la propriété SANDA Yem.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26451 déposée le 02-03-06, Mr Kodzo Kotsovi AKEMAKOU, profession de Directeur de Société, demeurant à Lomé et domicilié à Soviépe. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 9a 46ca, situé à Lomé Adidogomé Avédji, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Avédji et borné au Nord par le lot n° 211, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées de 16 m, à l'Est par une route de 50 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26452 déposée le 01-03-06, Mr MESSAN Kodjovi Mawoulé Alex, profession d'Ingénieur Informaticien, demeurant et domicilié aux Etats-Unis. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 03ca, situé à Aného Agovoudou, préfecture des Lacs, connu sous le nom d'Agovoudou et borné au Nord par une rue non dénommée de 12 m, au Sud et à l'Ouest par les Héritiers Prince AGBODJAN Séwa, à l'Est par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26453 déposée le 01-03-06, Mr MESSAN Kodjovi Mawoulé Alex, profession d'Ingénieur Informaticien, demeurant et domicilié aux Etats-Unis. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 10ca, situé à Aného Agovoudou, préfecture des

Lacs, connu sous le nom d'Agovoudou et borné au Nord, au Sud, à l'Est par les Héritiers Prince AGBODJAN Séwa, et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26454 déposée le 06-03-06, Mme DEDJI Akouvi, profession de Ménagère, demeurant à Lomé et domiciliée à Attiégo. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2a 57ca, situé à Lomé Attiégo Rives du Zio, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Attiégo et borné au Nord par le lot n° 412 A, au Sud par le lot n° 409, à l'Est par une rue non dénommée de 14 m et à l'Ouest par le lot n° 411.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26455 déposée le 06-03-06, Cne MADJOLBA Batossie, profession d'Officier des FAT, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5a 01ca, situé à Lomé Agoényivé Camp FIR Sud, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Agoényivé et borné au Nord par 2 rues non dénommées de 70 et 16 m, au Sud par le lot n° 15, à l'Est par les lots n° 17 et 18 et à l'Ouest par le lot n° 14 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26456 déposée le 02-03-06, Mr Kokouvi VODOUNOU, profession de Topographe, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé Attiégo. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5a 67ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Aflao Ségbé et borné au Nord par la collectivité HEDEDJE, au Sud par la route Ségbé Adidogomé de 30 m, à l'Est par une rue existante de 12 m et à l'Ouest par un passage de 6 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr BENISSAN Améhoun Tété et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26457 déposée le 01-03-06, Mr AYIKPE Kouami, profession d'Employé au Port de Lomé, demeurant à Baguida et domicilié à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3a 98ca, situé à Aného, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Avoudjigbé Kondji et borné au Nord par la propriété AVOUDJIGBE Komlavi Nicolas, au Sud par une rue de 12 m, à l'Est par une rue non dénommée de 14 m et à l'Ouest par la propriété AVOUDJIGBE Komlavi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26459 déposée le 01-03-06, Mr SAGBO Koffi, profession d'Employé au Port de Lomé, demeurant à Baguida et domicilié à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 52ca, situé à Aného, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Avoudjigbé Kondji et borné au Nord par les propriétés AVOUDJIGBE Amouzou et AVOUDJIGBE Komlavi Nicolas, au Sud par AVOUDJIGBE Komlavi Nicolas, à l'Est par une rue non dénommée de 14 m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 6 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26460 déposée le 01-03-06, Mr SAGBO Koffi, profession d'Employé au Port de Lomé, demeurant à Baguida et domicilié à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 02ca, situé à Aného, préfecture des Lacs, connu sous le nom d'Avoudjigbé Kondji et borné au Nord par la propriété AVOUDJIGBE Akpotovi Abraham, au Sud par la propriété AKAKPO AVOUDJIGBE, à l'Est par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par la propriété AVOUDJIGBE Wuneklee.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26461 déposée le 01-03-06, Mme LAWSON Adjélé profession de Ménagère demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, elle demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 28ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Aflao Sagbado et borné au Nord par le lot n° 55, au Sud par une rue non dénommée de 16m, à l'est par le lot n° 58 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26462 déposée le 01-03-06, Mr DETOH Messan, profession de Directeur de Société, demeurant à Adidogomé et domicilié à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 17ca situé à Lomé Aflao Sagbado préfecture du Golfe, connu sous le nom de Logoté et borné au Nord par une rue existante de 24m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par les héritiers Kowu Antomégan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26463 déposée le 02-03-06, Mr BRUCE KUAJOVI Dovi Kuassi Jacob, profession d'Homme d'Affaires, demeurant et domicilié à Lomé Baguida. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 99ha 74a 96ca situé à Amouzou - Kopé - Avlimé - Kopé préfecture de Kloto, connu sous le nom de Doglobo Homia et borné au Nord par le ruisseau Doglobo et la Propriété Koffi AGBADOU TEH, au Sud par le ruisseau Homia et la propriété VIGLO Yaovi, à l'Est par les propriétés TOGUI LANVOIN et SITO DZREKE et à l'Ouest par les propriétés DZADZAGLO EKPE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26464 déposée le 06-03-06, Mr HOUMDJOE Messan Kpoti, profession de Chef Section Sces Généraux CEB, demeurant à Assiyéyé et domicilié à Agoényivé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 24a 01ca situé à Lomé Agoényivé préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sogbossito et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité TOGLO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26465 déposée le 06-03-06, Me Ekoué Dodji DOSSEH-ADJANON, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 15a 95ca 94 situé à Lomé préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kélégougan et borné au Nord par une rue non dénommée de 20m, au Sud par la voie expresse de 80m, à l'Est par une rue non dénommée de 22m et à l'Ouest par le lot n° 135.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr Bakary YADELE et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26466 déposée le 06-03-06, Me Ekoué Dodji DOSSEH-ADJANON, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 71a 95ca 69 situé à Lomé préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kélégougan et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud par une rue non dénommée de 20m, à l'Est par une rue non dénommée de 22m et à l'Ouest par les lots n° 111 et 112.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr YADELE Bakary et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26467 déposée le 06-03-06, Mr AGBEMEHIN Ekoué Marcel, profession d'Huissier de Justice, demeurant et domicilié à Lomé Avépozo. Majeur non interdit,

jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 07ca situé à Lomé Baguida préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Avépozo et borné au Nord par la voie ferrée Lomé-Avépozo de 25m, au Sud par la collectivité AGBOSSE Gbonfou, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de Mr APEMEKOU Koffi.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr BARDEL Claude Daniel et Mme BARDEL Afi née ALEKE et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26468 déposée le 06-03-06, Mr TAGONE Nako, profession de Professeur d'Enseignement Général, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 83ca situé à Guérin-Kouka préfecture de Dankpen, connu sous le nom de Yigmodo et borné au Nord par la propriété YIGNA LIFOTCHE, au Sud par une rue en projet de 14m, à l'Est par la propriété YIGNA LIFOTCHE et à l'Ouest par la propriété GBANDEY DAWOUNE OUYI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26469 déposée le 07-03-06, Mr DANTODJI Ezin, profession de Professeur de Philosophie, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 37ca situé à Lomé Agoényivé préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dingble et borné au Nord par le lot n° 729, au Sud par le lot n° 733, à l'Est par une rue en projet de 16m et à l'Ouest par le lot n° 731.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26470 déposée le 07-03-06, Mr AFAKODJA OGOUBI Kossi Katchékpèlè, profession de Géomètre, demeurant et domicilié à Lomé Agoényivé Adougba. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 01ca situé à Lomé Tokoin préfecture du Golfe, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au Nord par le lot n° 515, au Sud par un lot non identifié, à l'Est par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par le lot n° 503.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme DATTI Ayélé et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26471 déposée le 07-03-06, Mr AFAKODJA OGOUBI Kossi Katchékpèlè, profession de Géomètre, demeurant et domicilié à Lomé Agoényivé Adougba. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant

en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 02ca situé à Lomé Agoé-Nyivé préfecture du Golfe, connu sous le nom de Camp FIR-Nord et borné au Nord par le lot n° 238, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Est par une rue non dénommée de 16m et à l'Ouest par le lot n° 235.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr DASSA Simliwa Kolou et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26472 déposée le 07-03-06, Mr AFAKODJA OGOUBI Kossi Katchékpèlè, profession de Géomètre, demeurant et domicilié à Lomé Agoényivé Adougba. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca situé à Lomé Tokoin préfecture du Golfe, connu sous le nom de de Camp FIR-Nord et borné au Nord par le lot n° 236, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Est par le lot n° 231 et à l'Ouest par le lot n° 233.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme NIMON Fêgbawè Madeleine et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26473 déposée le 07-03-06, Mr AFAKODJA OGOUBI Kossi Katchékpèlè, profession de Géomètre, demeurant et domicilié à Lomé Agoényivé Adougba. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 97ca situé à Lomé Agoényivé préfecture du Golfe, connu sous le nom de Lotissement-Gendarmerie et borné au Nord par le lot n° 562, au Sud par un lot n° 504, à l'Est par une rue non dénommée de 30m et à l'Ouest par le lot n° 563.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme TANGAO ZOULKARNEINI Mouniratou et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26474 déposée le 07-03-06, Mr SAHUGUET Gérard Louis Etienne, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 08ca situé à Lomé préfecture du Golfe, connu sous le nom de Baguida et borné au Nord par la propriété TAMAKLOE, au Sud par la propriété AGBOLOSSOU, à l'Est par la propriété TAMAKLOE et à l'Ouest par une rue de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26475 déposée le 07-03-06, Mr YAKOUBOU Boukari, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 59ca situé à Lomé-Agoényivé préfecture du Golfe, connu sous le nom de Logopé et borné au Nord par le lot n° 896, au Sud par le lot n° 898, à l'Est par une rue non dénommée de 16m et à l'Ouest par les lots n° 894 et 895

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26477 déposée le 07-03-06, Mlle DORVLO Nopegali, profession d'Employée de Bureau, demeurant à Lomé et domiciliée à Tokoin Dogbéavou. Majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, elle demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 23a 96ca 01, situé à Lomé-Agoényivé-Légbassito, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Athiéme et borné au Nord par la propriété AGBOTAME KOUDEMENOU, au Sud par la collectivité MIKANDO Ayode, à l'est par la propriété ATTISSO Agor et Mme AGBENOKOUDJI A. Kafui et à l'Ouest par la collectivité GAVI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26478 déposée le 07-03-06, Mr El-hadj GNON-KONDE SAMYA Abdourahmane, profession de Directeur de la Formation Permanente, demeurant et domicilié à Lomé Aflao Avéno. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme polygone irrégulier d'une contenance totale de 20a 07ca situé à Bassar préfecture de Bassar, connu sous le nom de Biakpabé haut et borné au Nord par les lots n° 447A, 449A & 451A - 453, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Est par la route Kabiri-Bassar de 22m et à l'Ouest par une rue de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26479 déposée le 07-03-06, Mme DOSSOU Ayovi, profession de Fonctionnaire international. Majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, elle demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à Lomé- Aflao Totsivi, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Batomé et borné au Nord par une rue non dénommée de 19m, au Sud par une rue de 28m, à l'est par les lots n° 55 et 61 et à l'Ouest par les lots 53 et 59.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26480 déposée le 07-03-06, Mr KLUGAN Kwassi Dzigbodji Espérance, profession de Comptable demeurant et domicilié à Accra. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 01ca situé à Lomé préfecture du Golfe, connu sous le nom d' Aflao Gakli et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud par le lot n° 1008, à l'Est par le lot n° 1016 et à l'Ouest par le lot n° 1014.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26481 déposée le 07-03-06, Me GNAZO Méméssilé, profession de Notaire demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04a 74ca situé à Lomé, Baguida-Kpota, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Elo-Kopé et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m, au Sud par le lot n° 05, à l'Est par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par le lot n° 02.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr WOGNON Akouété Adoté et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26482 déposée le 07-03-06, Me GNAZO Méméssilé, profession de Notaire demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Tamé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 09a 00ca situé à Aného, préfecture des Lacs, connu sous le de Messan-Kondji et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par les propriétés de feu LAWSON HELU Dovi Gabriel et EKUE Kuassi René, à l'Est par la propriété LAWSON BODY Latré S. et à l'Ouest par une rue de 10m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr TIGOE Joachim Ahlin et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26483 déposée le 07-03-06, Me GNAZO Méméssilé, profession de Notaire demeurant à Lomé Tokoin Tamé et domicilié au 43 Rue 187 TKT. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 24a 00ca situé à Aného, préfecture des Lacs, connu sous le de Messan-Kondji et borné au Nord par les propriétés LAWSON HELU Dovi Gabriel & EKUE Kuassi René, au Sud par la propriété A.T.F. (African Trust Foundation) réproprié par Mme LOCOH-DONOU Poovi, à l'Est par une rue non dénommée de 12m et à l'Ouest par une rue de 10m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr TIGOE Joachim Ahlin et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26484 déposée le 07-03-06, Me GNAZO Méméssilé, profession de Notaire demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Tamé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 01ca situé à Aného, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Messan-Kondji et borné au Nord une rue de 14m, au Sud par la propriété des héritiers Feue DJIYEHUE K. Kwanbagan, à l'Est par une rue de 10m et à l'Ouest par la propriété de Mme HOUEDAKOR Dédévi Victoire.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr TIGOE Joachim Ahlin et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26485 déposée le 08-03-06, Mr ABBEY Anathe, profession de Directeur de Société demeurant et domicilié à Lomé Agbadahonou. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca situé à Ahepé, préfecture de Yoto, connu sous le nom de Nyatsi et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété SIPAH MIGLASSO et au Sud par une rue de 12m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mlle ABBEY Guigui et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26486 déposée le 08-03-06, Mr TOGNIBO Edouard, profession de Délégué Médical demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 01ca situé à Aného, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Animanya et borné au Nord par la propriété ASSIAKOLEY Edoé, au Sud par une rue existante de 14m, à l'Est par la propriété MENSAH-ASSIAKOLEY Edoé et à l'Ouest par une rue existante de 12m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr TOGNIBO Koladé Noé et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26487 déposée le 08-03-06, Mr TOGNIBO Edouard, profession de Délégué Médical demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 99ca situé à Aného, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Animanya et borné au Nord par une rue existante de 14m, au Sud par les propriétés de Mlle ABALO Adjoa Essolakina & de Mlle TOGNIBO Motourrayo Bénédicte, à l'Est par la propriété de Mlle TOGNIBO Moréniké Emile et à l'Ouest par la propriété de Mlle MENSAH ASSIAKOLEY Edoé.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mlle TOGNIBO Modoukpè Christelle et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26488 déposée le 08-03-06, Mlle TOGNIBO Moréniké Emile, profession Elève, demeurant et domiciliée à Kara Majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, elle demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Aného, préfecture des Lacs, connu sous le nom d'Animanya et borné au Nord par une rue existante de 14m, au Sud par la propriété de Mlle TOGNIBO Motourrayo Bénédicte, à l'Est par la propriété KINDE Samuel M. K. et à l'Ouest par la propriété TOGNIBO Modoukpè Christelle..

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26489 déposée le 08-03-06, Mlle TOGNIBO Motourrayo Bénédicte, profession Elève, demeurant et domicilié à Lomé Majeure non interdite, jouissant de ses droits

civils de nationalité togolaise, elle demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Aného - Animanya, préfecture des Lacs et borné au Nord par TOGNIBO Moréniké Emile, au Sud par une rue existante de 14m, à l'Est par la propriété KINDE Samuel M. K et à l'Ouest par Mlle ABALO Adjoa Essolakia.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26490 déposée le 08-03-06, Mr VODOUNOU Kokouvi, profession de Topographe demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06ha 03a 19ca situé à Dalavé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Tsalouta et borné au Nord par les collectivités Aziati et Satsi, au Sud par la collectivité Satsi, à l'Est par la collectivité Guegno et à l'Ouest par la collectivité Aziagué.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr MORTANT Sossa Jean-Pierre et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26491 déposée le 08-03-06, Mr LOGAN Komlan Jean, profession de Directeur de Société demeurant et domicilié à Lomé Adidogomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 15ha 70a 33ca situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Togbékopé et borné au Nord et à l'Est par la collectivité Kodji, au Sud et à l'Ouest par la collectivité Ahama.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26496 déposée le 09-03-06, Mr BARANDAO Maloba Serge, profession d'Ingénieur demeurant et domicilié en France. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 00ca situé à Aného-Agbodrafo, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Djossi II et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité Kuétévi Nicoué et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26497 déposée le 10-03-06, Mr ABDOU-SALAMI Moutaka, profession de Magistrat demeurant et domicilié à Notsé Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Gbanvé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AZOUGO Kokou Akey et au Sud par une rue existante de 28m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26498 déposée le 13-03-06, Mme SOSSOUGAN Kayissan, profession de Couturière, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, elle demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 90ca, situé à Lomé Tokoin Nukafu, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 20m, au Sud par le lot n° 3, à l'est par le lot n° 2 et à l'Ouest par une rue dénommée de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26499 déposée le 13-03-06, Mr TOGLAN Komla Edoh, profession d'Ingénieur demeurant et domicilié à Lomé Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 96ca situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Fozoé et borné au Nord par une rue existante de 10m, au Sud par une ruelle de 4m, à l'Est par la propriété AGBOVI Toulassi et à l'Ouest par une rue existante de 10m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26500 déposée le 13-03-06, Mr TOGLAN Komla Edoh, profession d'Ingénieur demeurant et domicilié à Lomé Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 01ca situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 14, au Sud par le lot n° 17A, à l'Est par une rue non dénommée de 16m et à l'Ouest par le lot n° 15.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26502 déposée le 13-03-06, Mr MATHEY Mamavi Aimé, profession d'Herboriste demeurant et domicilié à Lomé Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 28ca situé à Lomé Agoènyivé Telessou-Anomé, préfecture du Golfe et borné au Nord par une ruelle de 6m, au Sud et à l'Ouest par la collectivité Adjogan et à l'Est par une rue de l'hôtel de 28m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr MATE Cicacy Michel et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26503 déposée le 13-03-06, Mr GNANDI kossi, profession d'Inspecteur Général d'Etat demeurant et domicilié à Lomé Majeur non interdit, jouissant de

ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11a 82ca situé à Sokodé Kadambara, préfecture de Tchaoudjo et borné au Nord par la propriété Tchatchibara Dermene, au Sud par la collectivité Clan Mola, à l'Est par El Hadj SAHABI et à l'Ouest par la collectivité Ouro Gnao Dahamatou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26504 déposée le 10-03-06, Mr ABDOU Salami Moutaka, profession de Magistrat demeurant et domicilié à Notsè Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 08a 02ca situé à Lomé Aflao Avédji, préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot n° 299B, au Sud par le lot n° 303, à l'Est par une rue non dénommée de 16m et à l'Ouest par le lot n° 301

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr MOUSSA Nouridine et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26505 déposée le 16-03-06, Mr EKLOU Komi Mawussi, profession de Commerçant demeurant et domicilié à Lomé Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 16a 00ca situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot n° 30, au Sud par le lot n° 33, à l'Est par la collectivité Tomi et à l'Ouest par une rue en projet de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26506 déposée le 16-03-06, Mr PAKAI Baoubadi, profession de Magistrat demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11a 72ca situé à Kara Tomdè, préfecture de la Kozah, et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud par les lots n° 1009 et 1011, à l'Est par le lot n° 1012 et à l'Ouest le lot n° 1007.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26507 déposée le 16-03-06, Mr MAMOUDOU Bondière Ayouba, profession de Commerçant demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca situé à Lomé Aflao Avédji, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue 20m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété Djimado Koffi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26509 déposée le 16-03-06, Mr LOKOU Wiyao Soou, profession de Menuisier demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 28ca situé à Lomé Attiégo, préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot n° 99, au Sud par le lot n° 103, à l'Est par la propriété AKPEKO Etienne et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à BOFFOH Omorou et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26510 déposée le 16-03-06, Me TSOLENYANOU Koffi, profession de Notaire demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 44a 94ca situé à Aképé, préfecture de l'Avé, connu sous le non de Akepedo Monou et borné au Nord par les collectivités Tengue Edoh et Negblé, au Sud par la route Aképédon, Djikoussodé Kopé, à l'Est par la collectivité GOKA et la propriété Johnson Ayélé Nyanui et à l'Ouest par les propriétés Agbossou yissouhodé et Ayitsedji Messan yawo.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme ONOUAME Fonnigné Afi Epse AGLA Koffi et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26511 déposée le 16-03-06 Mr KOUSSIAKOU Ayité, profession de Commerçant demeurant et domicilié à Kpalimé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca situé à Kpalimé, préfecture de Klouto, connu sous le non de Nyivémé et borné au Nord par le lot n° 48, au Sud par le lot n° 50, à l'Est par le lot n° 42 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26513 déposée le 16-03-06 El hadj NADKONABA Abdoulsalam, profession de Commerçant demeurant et domicilié à Cinkassé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 72ca situé à Dapaong, préfecture de Tône, connu sous le non de Bodjopal et borné au Nord par les lots n° 32 et 34, au Sud par la route nationale n° 1, à l'Est par le lot n° 35B et à l'Ouest par le lot n° 33A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26514 déposée le 16-03-06 Mr BARIMBO Issaka Mohamed, profession de Commerçant demeurant et domicilié à Cinkassé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 44ca situé à Dapaong, préfecture de Tône, connu sous le non de Cinkassé et borné au Nord par une rue en projet de 16m, au Sud par la propriété Tchédine Moldja, à l'Est par la propriété Boukari Kakou et à l'Ouest par la propriété Yamba.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26515 déposée le 16-03-06 Mr YAMBA Malic, profession de Technicien Supérieur Géomètre demeurant et domicilié à Dapaong. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 92ca situé à Dapaong, préfecture de Tône, connu sous le non de Tantigou et borné au Nord par le lot n° 374, au Sud par le lot n° 378, à l'Est par une rue en projet de 20m, et à l'Ouest par le lot n° 375.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26516 déposée le 16-03-06 Mr YAMBA Malic, profession de Technicien Supérieur Géomètre demeurant et domicilié à Dapaong. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 91ca situé à Dapaong, préfecture de Tône, connu sous le non de Tantigou et borné au Nord par le lot n° 376, au Sud par une rue en projet de 16m, à l'Est par un rond point et à l'Ouest par le lot n° 377.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26517 déposée le 22-03-06 Mr NYAKU Dotsè Albert, profession d'Inspecteur des Impôts demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe, connu sous le non d'Avépozo et borné au Nord et à l'Est par la collectivité Komahé Mensah, au Sud par une rue non dénommée de 24m et à l'Ouest par la collectivité Komahé Mensah.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26518 déposée le 22-03-06, Mme MISSIAMÉY-KOUDAYA Edith A. N. H., profession de Contrôleur Principal des Impôts, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, elle demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant

en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 98ca, situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Avépozo. et borné au Nord et à l'Est par la collectivité Komahé Mensah, au Sud et à l'Ouest par deux rues non dénommées.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26519 déposée le 22-03-06, Mme AMEGADJE Yawa, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée Au Gabon (Libreville). Majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, elle demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 12ca, situé à Lomé Bè-Hédzé, préfecture de Golfe, connu sous le nom de Fikomé. et borné au Nord et à l'Est par le lot n° 5 bis A, au Sud par le Bd Félix Houphouët Boigny et à l'Ouest par un passage de 6m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26520 déposée le 21-03-06, Héritiers AZOLIDJI Toulassi représentés par TOULASSI Koami, profession de Maçon demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 24a 01ca situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Klémé Anomé et borné au Nord et au Sud par deux rues existantes, à l'Est et à l'Ouest par les héritiers Azolidji.

Il déclare que ledit immeuble appartient aux héritiers AZOLIDJI Toulassi et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26524 déposée le 20-03-06 Mr KPEDZROKU Yawo Degava profession Professeur de CEG demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 50ca situé à Agbélouvé, préfecture de Zio, et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AMEGASSI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26525 déposée le 21-03-06 Mr AGBAVON Komla Simon, profession de Clerc de Notaire demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 57ca situé à Lomé Aflao Amadahomé, préfecture du Golfe, et borné au Nord et à l'Ouest par deux rues existantes, au Sud et à l'Est par les propriétés Koudéamenou et Hominou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26526 déposée le 21-03-06 Mr AGBAVON Komla Simon profession de Clerc de Notaire demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca situé à Lomé Aflao Klémé Kpodji, préfecture du Golfe, et borné au Nord et à l'Est par la propriété Kpétigo Kokoutsé, au Sud et à l'Ouest par deux rues existantes.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26532 déposée le 22-03-06, Mr MESSANVI Eusèbe profession de Conseiller d'Orientation en retraite, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 33a 55ca situé à Lomé Agoènyvé Daliko, préfecture du Golfe, et borné au Nord par la collectivité Ahiadjipé et la propriété Akama Agbanyo Amedom, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par trois rues existantes.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mlle EDORH Ananou médékinto Fifonsi et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26533 déposée le 22-03-06, Mr EDORH Messanvi Eusèbe profession de Conseiller d'Orientation en retraite demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 99ca situé à Lomé Agoènyvé préfecture du Golfe, et borné au Nord et à l'Ouest par deux rues existantes, au Sud par la collectivité Allomadia Kpédédé et à l'Est par Allomadia.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26534 déposée le 22-03-06, Mr EDORH Messanvi Eusèbe, profession de Conseiller d'Orientation en retraite demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 29a 97ca situé à Lomé Agoènyvé préfecture du Golfe, connu sous le nom de Danliko et borné au Nord et à l'Ouest par deux rues existantes, au Sud et à l'Est par la propriété Esse.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

P. Le conservateur de la propriété foncière
P. O. Dotsé Kodjo NYAKU